

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Pyrénées Orientales, en sa séance du 20 Janvier 1943.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CERET (PYRENEES-ORIENTALES) par la Place de l'Orneau, la ruelle d'Amour, avec la fontaine d'Amour le ravin et son plan d'eau ainsi que leurs abords.

Parcelles cadastrales visées : section C du cadastre n° 16.19.22.218.219.

Propriétaires intéressés :

| | |
|-----------------------------------|------|
| Mademoiselle JUSTOPRE Marie | 219. |
| Madame MAS Pierre | 218. |
| PARAYRE Pierre | 16. |
| RUBIO Michel | 19. |
| THUBEST Joseph | 22. |

.....

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de CERET

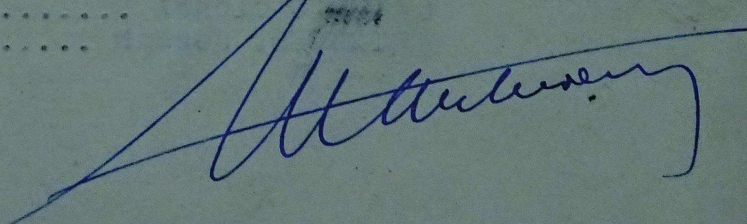
et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 2 DECE 1943

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Par déléation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts:



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

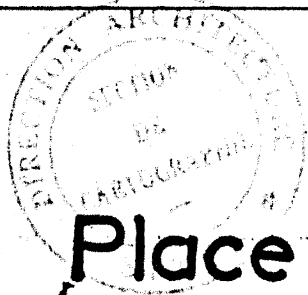
Céret. —

— Place de l'Ormeau, ruelle d'Amour, fontaine d'Amour, le ravin et son plan d'eau et leurs abords (parcelles n^{os} 16, 19, 22, 218, 219, section C du cadastre) [S. Ins. : 2 décembre 1943].

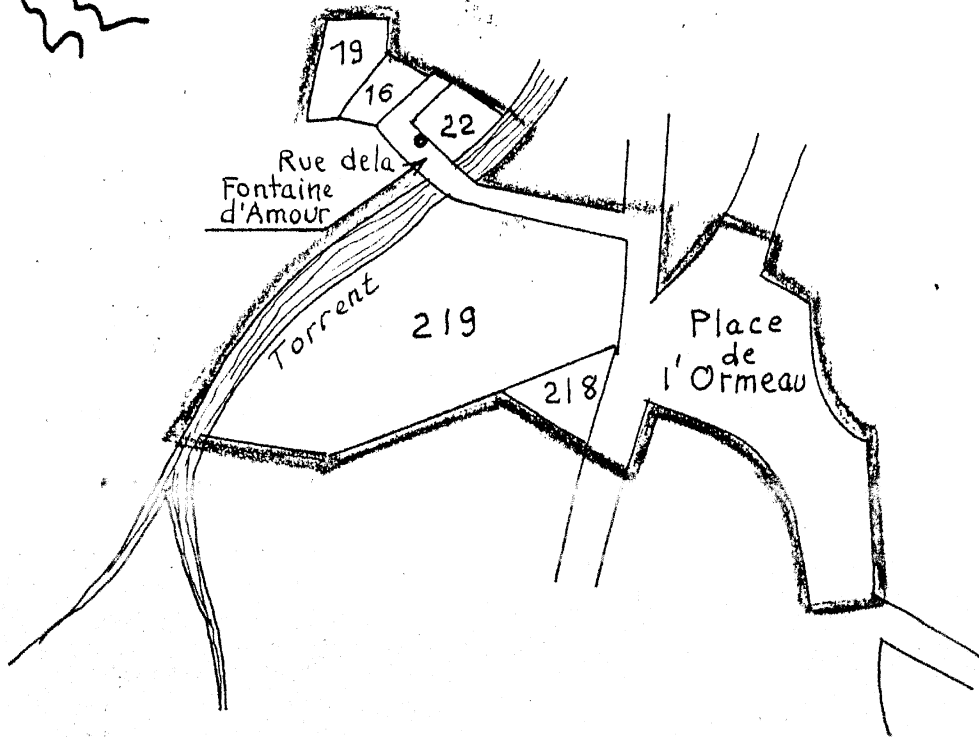
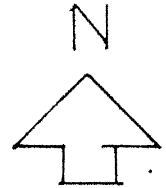
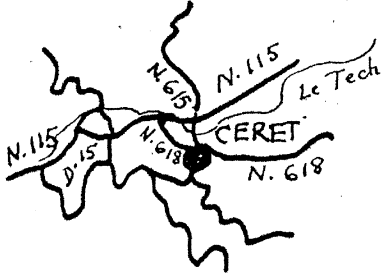
CERET

CHEF-LIEU DE D'ARRONDISSEMENT

Place de l'Ormeau, la Ruelle d'Amour, la Fontaine le Ravin



"MICHELIN" au 1/200 000 N° 86 pl. 18



PARTIE INSCRITE

Echelle ?

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CERET (Pyrénées-Orientales) par la place de l'Ormeau, la ruelle d'Amour, la fontaine d'Amour le ravin et son plan d'eau ainsi que leurs abords.

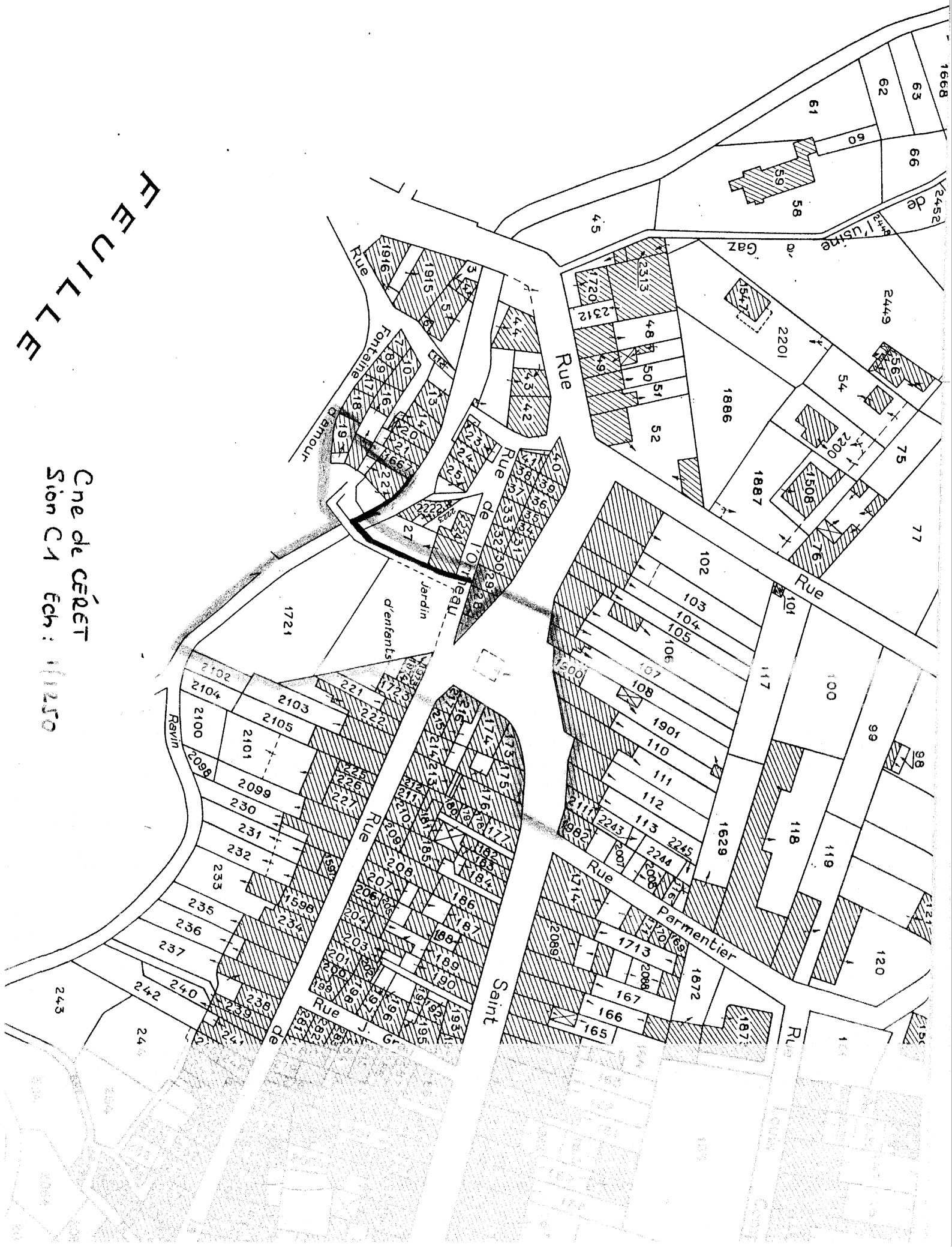
Parcelles cadastrales visées : section C. du cadastre n° 16. 19. 22. 218. 219.

(Arrêté du 2 décembre 1943)

C

FEUILLE

Cne de CÉRET
Sion C1 Ech: 1:1250



DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : CÉRET

SITE : Pleu de l'Ormeau, Fontaine d'Amour, le verin et son fleu
d'eau et leurs abords

ARRETE : site inscrit du 2 décembre 1943

| ANCIENNES REFERENCES | | NOUVELLES REFERENCES | | OBSERVATIONS |
|----------------------|-----------------------|----------------------|--|-------------------------------|
| Sections | Parcelles | Sections | Parcelles | |
| C | 16-19-22. 218-219- | C1 | 16 joum partie - 19-22 - 27 joum partie - 1721 - 1973 et 1974 | indivisions (Document DSA) |